

A.C.C.A. de La Balme de Thuy

L' Association Communale de Chasse Agréée de La Balme de Thuy est une association de loi 1901 créée en 1968.

Cette association composée de 57 membres adhérents se réunit en assemblée générale une fois par an et procède à l'élection d'un bureau avec un président, un secrétaire et un trésorier.

Un des objectifs de l'association est au travers d'un plan de chasse annuel, d'arriver à maintenir ou développer le cheptel des espèces animales sauvages composant la faune de nos montagnes.

La chasse se pratique en équipes de 5 à 7 personnes, disposant de droit de chasse restreint, officialisé par des bagues ou bracelets qui déterminent le nombre exact d'animaux à prélever sur les cheptels inventoriés lors des comptages officiels du printemps précédent.



L'ACCA invite et encourage les jeunes à venir suivre les journées de chasse et participer dès que possible. Pour chasser, le jeune devra attendre l'âge de 16 ans et passer un permis de chasser. Dans l'année 2010, Yohann, Kévin et Francis nous ont rejoints. Yohann (16 ans) a découvert la chasse en accompagnant son cousin Gary, Kévin (16 ans) en accompagnant son père et Francis (plus âgé) déjà attiré par la chasse a pu entrer dans l'équipe « Gaillard » en leur payant le café et le blanc. Deux jeunes de 15 ans Xavier et Jérémie

accompagnent l'équipe « Contat » dans l'attente de passer le permis de chasse.

En automne 2010, lors d'une journée de chasse, les chasseurs ont récupéré une chevrette qui s'est tuée accidentellement à Dran en se « dérochant » (l'animal avait une patte cassée). Sous



le contrôle des gardes-chasse et avec le concours du maire de la commune, la viande de cet animal a été conditionnée et distribuée à une douzaine de personnes choisies parmi les plus anciens de la commune. La distribution a commencé par « Anaïs » la doyenne du village qui a bien voulu poser pour cette occasion.

Le Président Roger CONTAT

Pour tout renseignement : 06.08.01.46.86